

FORUM

SÉJOURS DE VACANCES 6-17 ANS

Venez-nous rencontrer

le mercredi 3 avril 2019 de 18h à 20h

à l'Éspace Loisirs du Parc de la Mairie

6-13 ANS - EN JUILLET ET AOUT
Séjour «Ferme et découverte de la
campagne»



13- 17 ANS - EN JUILLET
Séjour itinérant



6-13 ANS - EN JUILLET ET AOUT
Séjour Mer «Multi-activités»



INSCRIPTION auprès de la Direction Enfance-Éducation
du **jeudi 4 avril** au **samedi 18 mai 2019**
à l'**Hôtel de Ville** - 118, avenue du Général de Gaulle
Du **lundi au vendredi** de **8h30 à 11h30** et
de **13h30 à 17h30** et le **samedi** de **8h30 à 11h30**
PRÉSENCE D'UN PARENT OBLIGATOIRE

VILLE DE
MAISONS-ALFORT

Brochure disponible
à partir du **jeudi 4 avril 2019**

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Dans tous les cas, vous munir **impérativement** des documents suivants :

- ✓ Livret de famille
- ✓ Carnet de santé
- ✓ 1 Photo d'identité
- ✓ Chèque bancaire ou postal
- ✓ Attestation d'affiliation pour les bénéficiaires de la CMU
- ✓ Attestation de paiement CAF

Si vous n'avez pas inscrit votre enfant au restaurant scolaire, en accueil de loisirs, en classe de découvertes ou en séjour de vacances d'hiver ou de printemps pour l'année 2018/2019, vous devez vous munir des documents originaux suivants :

→ 2 justificatifs de domicile récents et différents (moins de 3 mois)

- **Vous êtes propriétaire ou locataire** : taxe d'habitation ou dernière quittance de loyer, ou facture d'électricité, de gaz, d'eau ou attestation d'assurance habitation

Vous êtes hébergé :

- Pour vous : attestation sécurité sociale ou attestation CAF ou RIB (ou RIP) avec votre nom et adresse sur Maisons-Alfort

- Pour la personne qui vous héberge :

- Une attestation sur l'honneur avec les noms et prénoms de toutes les personnes hébergées
- 2 justificatifs de domicile récents et différents : taxe d'habitation ou dernière quittance de loyer ou facture d'électricité, de gaz, d'eau ou attestation d'assurance habitation

→ Justificatifs de ressources de chaque parent y compris pour les gardes alternées :

- Les 3 derniers bulletins de salaire ou les dernières attestations de paiement Pôle emploi + les justificatifs de paiement des indemnités ou justificatifs de paiement sécurité sociale si arrêt maladie ou attestation CAF avec indemnités lors de congé maternité ou parental
- Dernière déclaration trimestrielle de revenus à l'URSSAF (ou autre) pour les professions libérales, les entrepreneurs, les artisans, les commerçants
- Dernier avis d'imposition sur les revenus de chaque parent
- Dernière attestation de paiement de la CAF
- Certificat de scolarité pour les jeunes de plus de 20 ans
- Pour les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) : attestation d'affiliation délivrée par le Centre de Sécurité Sociale

LA PRÉSENCE D'UN PARENT EST OBLIGATOIRE

AUCUNE ANNULATION POSSIBLE APRÈS LES INSCRIPTIONS